

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CARAQUET TENUE LE MARDI 31 OCTOBRE 2017 À 12 h
À L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : le maire Kevin J. Haché et les membres : Jean-Guy Blanchard, Mario Vienneau, Rosaire Labrie, Mariette Paulin, Camille Gionet, Daniel Mallet et Marie-Soleil Landry

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Marc Duguay, directeur général, Julie Jacob, secrétaire municipale et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire Kevin J. Haché appelle l'assemblée à l'ordre vers 12 h.

2017-245

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par le conseiller Mario Vienneau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. Adoptée

2017-246

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2017-247

Soumission pour
l'asphaltage

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, il est résolu d'accepter la soumission de Landry Asphalte pour un montant de 69 580 \$ plus TVH pour l'asphaltage des rues de la Gare et de la Source. Adoptée

2017-248

Résolution du conseil
municipal à l'effet de
participer au
« Programme Action
Changements Climatiques
(PACC-2)

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par le conseiller Daniel Mallet;

ATTENDU QUE le projet de l'AFMNB a pour objectifs d'offrir un maximum de supports à ses membres participants pour la réalisation de leurs inventaires de GES et de leurs plans d'action;

ATTENDU QUE l'intérêt de la ville de Caraquet est de faire face aux enjeux et agir contre les changements climatiques;

IL EST RÉSOLU QUE la ville de Caraquet s'engage à devenir membre du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne de municipalités (FCM);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la ville de Caraquet s'engage à participer financièrement pour un montant de 5 000 \$ en espèce. Adoptée

Résolution du conseil municipal à l'effet de participer au programme des Partenaires dans la protection du climat de la FCM et de l'ICLEI – Gouvernements locaux pour la durabilité

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Mario Vienneau;

ATTENDU QU'il est clairement établi que les changements climatiques augmentent la fréquence des événements climatiques extrêmes et présentent d'autres risques – sécheresses, incendies de forêt, rehaussement du niveau des mers, etc. – menaçant sérieusement notre environnement naturel, notre santé, nos emplois et notre économie ;

ATTENDU QUE l'Accord de Paris conclu en 2016 par plus de 190 pays dont le Canada comporte l'engagement de limiter à moins de deux degrés Celsius l'augmentation globale de la température et de poursuivre des efforts pour la limiter à 1,5 degré Celsius, dans le but d'éviter les effets les plus graves des changements climatiques ;

ATTENDU QUE la contribution des gouvernements locaux est essentielle au succès de la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;

ATTENDU QUE les villes et collectivités du Canada exercent une influence sur environ 50 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) et qu'elles initient les pratiques les plus systémiques au pays en matière de réduction du carbone: construction de bâtiments plus efficaces, rénovation écoénergétique de bâtiments, systèmes énergétiques communautaires, infrastructures de transport actif, de transport collectif électrique et de recharge des véhicules électriques, gestion des déchets presque sans émissions de GES, gestion efficace des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, etc. ;

ATTENDU QUE l'investissement dans ce type de mesure permet aussi de réduire les charges d'exploitation, de soutenir les municipalités dans le maintien et la planification de services collectifs, de préserver la santé publique, de soutenir le développement de collectivités durables, d'augmenter la résilience de la collectivité et de réduire sa vulnérabilité aux tensions environnementales, économiques et sociales ;

ATTENDU QUE plusieurs gouvernements et organismes nationaux et internationaux ont réclamé une plus grande collaboration de l'ensemble des partenaires afin d'atteindre les cibles de réduction, notamment le Caucus des maires des grandes villes du Canada, qui appuie l'établissement de cibles contraignantes de réduction des émissions aux échelles municipales, nationales et internationales, ainsi que l'élaboration de plans d'action visant à réduire les émissions, l'identification des risques et des mesures d'atténuation, de même que la production périodique de rapports sur les émissions municipales de GES ;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'ICLEI – Gouvernements locaux pour la durabilité ont créé le programme des Partenaires dans la protection du climat (PPC) pour permettre aux gouvernements municipaux de partager entre eux leurs connaissances et leur expérience des mesures de réduction des émissions de GES;

ATTENDU QUE plus de 300 gouvernements municipaux, de toutes les régions du Canada et représentant plus de 65 % de la population canadienne, se sont déjà engagés à réduire les émissions de GES de leur municipalité et de leur collectivité dans le cadre du programme des PPC depuis sa création en 1994 ;

ATTENDU QUE chaque membre des PPC s'engage à viser, à l'horizon de 2030, une cible de réduction des émissions de GES de la collectivité correspondant à 30 % de moins que les niveaux enregistrés en 2005, et une cible similaire ou plus ambitieuse de réduction des émissions provenant des activités municipales, en plus d'envisager l'adoption d'une cible de réduction encore plus ambitieuse de 80 % d'ici 2050 pour les deux types d'émissions ;

ATTENDU QUE le programme des PPC se fonde sur un cadre en cinq étapes comprenant l'établissement d'un inventaire et de prévisions des émissions de GES, l'établissement d'un objectif de réduction des émissions, l'élaboration d'un plan d'action local, la mise en œuvre du plan d'action, ainsi que la surveillance des progrès et la présentation des résultats ;

ATTENDU QUE les membres des PPC s'engagent à franchir les cinq étapes au cours des dix années suivant leur adhésion au programme et à soumettre un rapport sur leurs progrès au moins tous les deux ans ;

ATTENDU QUE les membres des PPC acceptent la possibilité d'être exclus du programme, après un préavis écrit du secrétariat des PPC, s'ils ne soumettent pas à temps les rapports qui sont exigibles ;

IL EST RÉSOLU que la ville de Caraquet endosse l'engagement du gouvernement du Canada aux termes de l'Accord de Paris de limiter à moins de deux degrés Celsius l'augmentation globale de la température et de poursuivre des efforts pour la limiter à 1,5 degré Celsius;

IL EST RÉSOLU que la ville de Caraquet examine les lignes directrices décrivant les avantages et les responsabilités des membres des PPC et qu'elle communique ensuite à la FCM son intention de participer au programme et son engagement à franchir les étapes du cadre en cinq étapes du programme des PPC;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la ville de Caraquet charge l'ingénieur municipal, Daniel Chiasson et la conseillère Marie-Soleil Landry de surveiller la mise en œuvre des activités liées aux étapes du programme des PPC et d'agir comme personnes-ressources de la municipalité en rapport avec le programme.
Adoptée

2017-250

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2017-251

Suivi des dossiers

GRC : Le conseiller Rosaire Labrie a reçu des plaintes de citoyens au niveau du manque de sécurité de la part de la police. Plusieurs vols ont eu lieu dernièrement.

Verglas : Le conseiller Jean-Guy Blanchard demande si la ville a été dédommagée par la province suite au verglas cet hiver. Le directeur général répond que nous sommes encore dans l'attente de nouvelles à ce sujet.

2017-252

Présentations et
interventions du public

Aucune présentation ni intervention du public

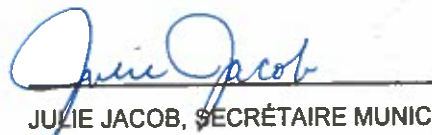
2017-253

Levée de l'assemblée

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu de lever l'assemblée. La séance est levée vers 12 h 18.



KEVIN J. HACHÉ, MAIRE



JULIE JACOB, SECRÉTAIRE MUNICIPALE